

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (R.O.I)

+ PROCEDURE MEDICALE

+ TRANSFERT / DEMISSION



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (R.O.I)

Généralités

A chaque instant, tout joueur représente le Royal Football Club Luingnois le plus dignement possible. Dans le cadre de sa formation sportive, il porte partout l'image du club (tenue vestimentaire notamment) et il est le représentant des valeurs chères au Club : politesse, respect, modestie, ... Il se comporte en sportif accompli et se soigne en conséquence, aussi bien sur le terrain qu'en dehors de celui-ci.

Il s'abstient de tout contact et de toute activité sportive avec d'autres clubs sans l'accord écrit préalable du Responsable Technique de la Formation des Jeunes (RTFJ), sous peine de sanctions et/ou d'exclusion du club.

Administration :

Pour être en ordre administrativement, tout joueur du RFCL doit :

- être en ordre d'affiliation et/ou de transfert ;
- être en ordre de cotisation avant le 30 septembre de l'année en cours ;
- avoir lu le présent Règlement d'Ordre Intérieur qui autorise le club à diffuser sur son site Internet et/ou Magazine des photos du jeune dans son activité footballistique ;
- avoir signé le document « Cadre de Formation des Jeunes »

Attitude

1. Attitude générale : chaque joueur doit

- être poli, à tout moment ;
- traiter les coéquipiers, les adversaires, les entraîneurs, les délégués et les arbitres toujours avec le respect nécessaire ;
- à l'arrivée et au départ du complexe, serrer la main des entraîneurs et délégués ;
- être présent aux entraînements pour pouvoir participer aux matches ;
- en cas d'absence prévisible, prévenir son entraîneur ;
- en cas de blessure, présenter un certificat médical.

2. Fair-play et ligne de conduite pendant le match :

Sur le banc des réservistes :

- chaque joueur veillera à avoir un comportement correct pendant le match ainsi qu'un état d'esprit positif vis-à-vis des adversaires, des coéquipiers, de l'entraîneur et du délégué.

Temps de jeu :

- chaque entraîneur d'équipe d'âge donne aux joueurs de son noyau repris pour le match, un temps de jeu de 50%.

Conduite à l'égard de l'adversaire, du public et de l'arbitre :

- chaque joueur serre la main de l'arbitre, des assistants et des adversaires, même en cas de défaite ;
- le joueur a une attitude digne quels que soient les événements ou le score ;
- il évite de montrer ou de provoquer des émotions extrêmes ;

- il ne réagit pas à d'éventuelles provocations ou incitations du public ou des adversaires.

Sanctions disciplinaires :

- pour raisons disciplinaires (ou abus de cartes jaunes et/ou rouges), le club s'autorise à obliger un joueur (à partir de la catégorie U14) à arbitrer un ou plusieurs match(s) de jeunes.
- Si le joueur ne respecte pas les directives ou un membre du club en quoi que ce soit :
 - Première remarque : avertissement verbal.
 - Deuxième remarque : convocation devant le conseil de discipline.
 - Troisième remarque : renvoi du joueur

Infrastructures

Tout joueur du RFCL contribue à garder le complexe **propre, agréable et accueillant**.

Matériel :

- le placement des buts amovibles avant, pendant et après l'entraînement se fait par l'équipe (ne pas traîner les buts sur les surfaces synthétiques) ;
- chaque équipe se doit de ranger le matériel utilisé lors de l'entraînement ;
- chaque semaine, des joueurs sont désignés responsables pour ranger le matériel (ballons, cônes et vareuses) ;
- tout joueur prend soin de laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bandages, bouteilles, canettes...).

Vestiaires :

- tout joueur prend soin de quitter un vestiaire « propre » ;
- lors des matches, hormis les officiels et les joueurs désignés pour jouer la rencontre, personne n'aura accès aux vestiaires avant, pendant et après la rencontre ;
- pour les séances d'entraînement, l'accès aux vestiaires et aux zones d'entraînements (terrain, banc de touche) sera interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents ;
- les bottines sont nettoyées à l'extérieur des vestiaires sur les gratte-pieds prévus à cet effet (en aucun cas dans les douches ni dans les lavabos) ;
- la bonne tenue des vestiaires est sous la responsabilité de l'entraîneur ;
- le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tenue

Lors des entraînements, les joueurs s'habillent en fonction des conditions climatiques.
Lors des matches, les joueurs portent la tenue de sortie fournie par le club (training).

Equipements de match :

- le maillot de match sera fourni par le R.F.C.Luingnois ;
- le short (blanc) et les chaussettes (rouges) seront fournis après paiement de la cotisation ;
- pendant le match, le maillot est glissé dans le short, les jambières et bas sont remontés

- le cuissard doit être de la même couleur que celle du short ;
- chaussures de football : l'Union Belge oblige les diabolins et préminimes à jouer avec des multistuds ;
- pour les autres catégories : chaque joueur veille à porter des chaussures adaptées aux conditions météorologiques.

Bijoux :

- boucles d'oreilles et/ou piercings sont interdits au club ;
- les joueurs ne portent aucun bijou durant les séances d'entraînements et/ou durant un match.

Déplacements

Rendez-vous :

- les déplacements se font en groupe sauf si, en accord avec l'entraîneur, il en a été convenu autrement au préalable ;
- tous les déplacements se font au départ au parking du R.F.C.Luingnois ; le joueur se présente à l'heure de rendez-vous prévue.

Utilisation d'un moyen de transport :

- en cas de déplacement en bus, chacun veille à quitter celui-ci en emportant papiers, canettes, ... et en utilisant les poubelles ;
- en cas de transport en voiture, les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers ; ils se conduisent en bon père de famille et assurent le retour au complexe du RFCLuingnois en toute sécurité et dans le plus bref délai.

Accompagnement médical et soins.

Accidents et blessures :

Pour être couvert par l'assurance de la RBFA, tout joueur blessé (à l'entraînement ou en match), doit rentrer une déclaration d'accident ; ce document est disponible à la buvette du club ou en ligne sur le site Internet du Royal Football Club Luingnois ; cette déclaration est à compléter par un médecin et à remettre dans un délai de 3 jours ouvrables auprès du Docteur et Président, Jean Pierre De Roeck.

Une fois la déclaration introduite, le joueur reçoit un courrier de l'Union Belge officialisant l'ouverture du dossier et contenant un certificat de guérison ; ce certificat de guérison est à soumettre au médecin et à remettre au secrétariat avant la reprise de la compétition ou de l'entraînement.

En cas de non-respect de cette procédure, le RFCLuingnois ne peut se substituer à la responsabilité de ses joueurs.

Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir perçu tous les remboursements de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non remboursés sont à rentrer auprès Docteur De Roeck ; la différence est prise en charge par le Fonds de solidarité de l'Union Belge et est versée sur un compte bancaire.

Hygiène et diététique

Hygiène :

- Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match. L'utilisation de

claquettes est recommandée.

Dopage et contrôle anti-dopage :

- L'utilisation de médicaments ou adjuvants alimentaires non autorisés par la loi ou par le règlement est strictement interdite. Tout joueur qui transgresse cet interdit est seul et unique responsable pour les conséquences qui peuvent en résulter vis-à-vis de lui-même et du RFCLuingnois.

Diététique :

- les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives ;
- l'alcool, le tabac et une mauvaise alimentation ont une influence négative sur la condition physique et les prestations sportives et sont donc vivement déconseillés
- un sommeil réparateur convenable est indispensable.

Etudes et football

- les études ont toujours la priorité sur le foot ;
- pendant les examens, le club adaptera la périodicité des entraînements ;
- le succès à l'école va de pair avec le succès au football !

Utilisation des réseaux sociaux

Les différents réseaux sociaux sont maintenant très populaires et utilisés par presque tout le monde. Il est devenu impossible de les arrêter. Les utilisateurs partagent un maximum d'informations avec le monde entier. Une fois que les messages sont envoyés, nous n'en n'avons plus aucun contrôle !!!

C'est pourquoi, nous proposons quelques directives à suivre ou conseils à appliquer :

- Tout comme ce qui est décrit dans nos brochures et règlements de club, nous optons pour l'esprit sportif et un comportement constructif. Tout le monde doit pouvoir partager son opinion de manière correcte, compréhensive et fair-play ;
- Soyez conscient que les informations restent présente de façon permanente auprès du grand public ;
- Utilisez les médias sociaux avec modération. Facebook et Twitter ont un effet " addictif ". Nous sommes toujours et partout en ligne et nous pouvons voir notre profil à tout moment. Twitter est également parfois utilisé comme un journal en ligne. Faites attention à toutes les informations que vous divulguez sur les réseaux sociaux ;
- Faites attention à la diffusion des renseignements personnels et des données privées. Une fois les informations en ligne, tout le monde peut connaître vos données ;
- Respecter non seulement les informations des autres, mais aussi leur vie privée. Si vous divulguez des informations des autres, demandez toujours leur autorisation ;
- Toujours être honnête et ne pas répandre des mensonges ;
- Les médias sociaux ne sont pas hiérarchisés. Cela signifie que tout le monde, à tous les niveaux, peut participer ;
- Ne répondez pas à la publicité alléchante. Les médias sociaux sont souvent associés à des messages publicitaires. Ne pas y aller aussi longtemps que vous n'avez pas vérifié la source ou sans l'accord des parents.

Parents

Dans le cadre des objectifs de formation de nos jeunes, il est instamment demandé aux parents :

- de se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneurs et délégués de l'équipe dont fait partie leur enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres du club, ce qui contribue de manière importante à la bonne image du club ;
- d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible, lors des entraînements et des matchs auxquels il participe, de collaborer autant que possible avec l'entraîneur et le délégué de leur enfant à l'organisation des déplacements de l'équipe ;
- de s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par l'entraîneur (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match...) ;
- de notifier au plus tôt aux entraîneurs et délégué tout changement de domicile ainsi que de numéro de téléphone (spécialement de téléphone portable).

Il est rappelé également aux parents :

- qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou entraînement, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur ;
- qu'il est interdit de pénétrer sur un terrain ou dans la zone neutre d'un terrain pendant un match ou un entraînement ;

Attention

- La carte d'identité est obligatoire pour toutes les compétitions officielles (matches et tournois), et ce même avant 12 ans.
- Tous appareils électroniques (GSM, MP3, PSP, ...) sont interdits du début de l'entraînement ou du match à la fin de celui-ci. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Suite à une carte jaune ou rouge conséquente à un comportement exagérément agressif ou antisportif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, l'entraîneur fera rapport des faits au Coordinateur qui évaluera si d'autres mesures doivent être prises ou non à l'égard du joueur concerné.

Le football est un sport d'équipe qui doit favoriser et développer certaines qualités humaines. La force morale d'une équipe, d'un club, réside dans son équilibre, son état d'esprit, sa solidarité, sa confiance en lui et dans le plaisir à se retrouver ensemble.

Vous avez choisi de votre plein grès de vous inscrire au Royal Football Club Luingnois et vous vous engagez donc à respecter toutes ces valeurs.

PROCEDURE MEDICALE



PROCEDURE MEDICALE

1. Notion d'accident

Définition : on entend par accident, le dommage causé par l'action soudaine ou fortuite d'une force extérieure étrangère à la volonté de la victime.

- L'accident doit se produire sur le terrain, dans la salle ou l'endroit où l'organisation a lieu, dans la zone neutre, dans les vestiaires ou sur le chemin qui mène des vestiaires au terrain et vice versa. (pas sur la voie publique !!!)
- Si l'inactivité sportive est inférieure à 15 jours, aucun frais de kinésithérapeute n'est alloué par le Fonds de Solidarité Fédéral.
- Mutualité & Cotisation : lorsque le blessé n'est pas en règle vis-à-vis de la législation en matière d'assurance maladie invalidité et sa cotisation, le dossier ne sera pas pris en considération.
- A défaut d'un certificat de guérison préalable, le Fonds de Solidarité Fédéral n'intervient pas dans un accident ultérieur s'il n'est pas médicalement établi que l'accident initial était consolidé au moment de l'accident suivant. Cela veut dire que le joueur n'est plus assuré, et qu'en principe il ne pourra plus participer aux entraînements et matchs.
- Le Fonds de Solidarité Fédéral n'intervient que si le blessé fait appel à un médecin. Tout accident doit être communiqué au Secrétariat Général de la RBFA dans les 21 jours ouvrables.

2. La déclaration

• Remarques importantes préalables

- avant d'introduire une déclaration d'accident, il est conseillé de bien évaluer la gravité de l'accident – la RBFA encaisse des frais d'administration (= franchise) pour chaque dossier (actuellement 9,60 euros) ;
- suivez scrupuleusement les consignes à l'introduction d'une déclaration d'accident ;
- si vous possédez une assurance hospitalisation personnelle, faite appel à celle-ci vu l'intervention restreinte de la RBFA ;
- quelques mutuelles couvrent les accidents du sport, renseignez-vous auprès de votre mutuelle ;
- seulement pour les blessures reçues pendant un entraînement ou un match

• Remplir la déclaration

Recto

- Pour une blessure nécessitant un médecin, demandez le document standard « déclaration d'accident » de la RBFA.
- Collez une vignette de la mutualité à l'endroit indiqué.

Verso

- Le médecin traitant remplit complètement le coté verso du document et y appose sa signature et son cachet ;
- Le médecin traitant indique sous le point 4 du document si un kiné ou un physio sont indispensables, ainsi que le nombre de séances nécessaires.

3. Suivi du dossier d'accident

- remettre au plus vite la déclaration d'accident, remplie correctement (recto-verso), au secrétariat des jeunes – afin que le fonds de Solidarité Fédéral (F.S.F.)

puisse l'accepter, le document doit arriver à la RBFA au plus tard 21 jours après l'accident !!! ;

- entre-temps le joueur ne peut plus participer ni aux entraînements ni aux matchs. Il doit d'abord remettre au secrétariat des jeunes une attestation de « guérison complète » dûment remplie par son médecin traitant ;

- le Fonds de Solidarité Fédéral enregistre le dossier ;

- le FSF envoie un accusé de réception de l'enregistrement du dossier +/- après 2 semaines ainsi qu'une attestation de « guérison complète » à faire remplir par le médecin traitant (*) ;

- vous remettez cette attestation, ainsi que les notes de frais de la mutuelle, kiné, hôpital, pharmacien, ... au secrétariat des jeunes après avoir pris une copie de ces documents originaux ;

- Le secrétariat envoie ces documents à la RBFA et après une période d'attente considérable vous récupérez une partie des frais (souvent la partie du montant et auprès de votre mutuelle ou votre assurance hospitalisation).

Le RFC Luingnois décline toute responsabilité si la procédure n'est pas respectée.

() le médecin traitant ainsi que les urgences peuvent établir une attestation, pour autant que ce document soit conforme du F.S.F.*

4. Retour à l'entraînement

Le joueur reprendra l'entraînement après l'accord du médecin du club.

Médecins

• Dr. Jean-Pierre De Roeck (056/34.80.63)

• Dr. Etienne Christiaens (056/34.65.35)

• Dr. Bernard Mengal CHR Mouscron

• Dr. Jean-Raphaël Laurent CHR Mouscron

Kinés

• Lefebvre Nicolas (056/84.24.29 ou 0475/51.92.52)

• Maes Simon (0474/39.30.69)

TRANSFERT/DEMISSION



TRANSFERT / DEMISSION

Lorsqu'un joueur souhaite quitter son club (club d'affectation) pour rejoindre un autre club (club d'accueil), trois possibilités s'offrent à lui.

1 – DÉMISSION PERSONNELLE

La démission personnelle est l'acte par lequel un joueur se désaffilie de son club d'affectation et de l'ACFF et de la RBFA (de sa propre initiative, sans l'accord du club). Elle peut intervenir à tout moment sauf dans le courant du mois d'avril. Si le joueur qui a démissionné désire se réaffilier dans un autre club, il doit avoir l'accord du club dont il a démissionné.

2 – DÉMISSION SELON LE DÉCRET

La démission est l'acte par lequel un joueur se désaffilie de son club d'affectation et de l'ACFF-RBFA (de sa propre initiative, sans l'accord du club) en vue de se réaffilier dans un autre club. La démission est définitive du fait qu'après la démission, il n'existera plus aucun lien entre le joueur et le club dont il se désaffilie.

La démission s'opère obligatoirement durant le mois d'avril. Pour ce faire, le joueur doit envoyer un document de démission par écrit et sous pli recommandé à la fois au secrétaire général de la RBFA et au correspondant qualifié du club qu'il souhaite quitter. Le document de démission ne doit pas revêtir de forme particulière mais il existe cependant des formulaires pré-imprimés qu'il est possible d'obtenir auprès de la fédération ou plus couramment auprès du club qu'on souhaite rejoindre.

Sous peine de nullité, le document de démission doit être signé par le joueur et/ou un de ses représentants légaux s'il n'a pas dix-huit ans. La réaffiliation auprès du club qu'on souhaite rejoindre peut se réaliser à partir du 15 mai suivant la démission. Pour que le joueur puisse jouer la saison suivante en équipe première avec son nouveau club, il faut que la réaffiliation soit envoyée avant le 1er septembre suivant la démission. La réaffiliation d'un joueur qui n'a pas 25 ans au 1er janvier qui précède donne lieu au versement d'une indemnité de formation par le club d'accueil aux différents clubs qui ont assuré la formation du joueur (U6 à U21 inclus).

3 – TRANSFERT

Le transfert est l'acte par lequel un joueur change de club temporairement ou définitivement avec l'accord de son club d'affectation. Le transfert s'opère durant la période de juin à décembre. Toutefois, pour que le joueur puisse jouer en équipe première, il faut que le transfert ait été introduit avant le 1er septembre. Le transfert doit être effectué au moyen de l'E-Kickoff (transfert électronique) et avalisé par toutes les parties, à savoir le club cédant, le joueur et/ou un de ses représentants légaux s'il n'a pas dix-huit ans ainsi que le club acquéreur.

Le transfert peut être opéré à titre temporaire ou définitif. En cas de transfert temporaire, le joueur est transféré pour un nombre limité de saisons (une ou plusieurs) vers son nouveau club (club de qualification). À l'issue du transfert, le joueur fait automatiquement retour dans son club d'origine (club d'affectation). En cas de transfert définitif, le joueur est affecté à son nouveau club et il n'existera plus aucun lien entre le joueur et son club d'origine.

Le transfert, qu'il soit temporaire ou définitif, peut être assorti de conditions financières ou autres qui sont convenues entre les deux clubs. Il existe d'autres modes de transferts appelés transferts administratifs qui ne sont applicables que dans des cas bien spécifiques peu courants et qui ne sont donc pas développés ici.